



**DESIGNATION DES MEMBRES DE LA COMMISSION  
DE LA DEMOCRATISATION  
ET ELECTION DE SON PRESIDENT**

Le conseil du Syndicat des transports d'Ile-de-France,

**VU** l'ordonnance n° 59-151 du 7 janvier 1959 relative à l'organisation des transports de voyageurs en Ile de France ;

**VU** le décret n° 59-157 du 7 janvier 1959 relatif à l'organisation des transports de voyageurs en Ile de France ;

**VU** le décret n° 2005-664 du 10 juin 2005 portant statut du Syndicat des transports d'Ile de France et modifiant certaines dispositions relatives à l'organisation des transports de voyageurs en Ile-de-France ;

**VU** le règlement intérieur du conseil adopté par le conseil du 15 mars 2006 ;

**VU** le rapport n° 2008/0331-0332-0333-0334-00335 ;

Après en avoir délibéré,

**DECIDE**

**ARTICLE 1** : sont désignés membres de la commission de la démocratisation les membres du conseil suivants :

- M. Jean BRAFMAN représentant le conseil régional d'Ile-de-France ;
- Mme Pascale LE NEOUANNIC représentant le conseil régional d'Ile-de-France ;
- Mme Agnès ROUCHETTE représentant le conseil régional d'Ile-de-France ;
- Mme Florence BERTHOUT représentant le conseil régional d'Ile-de-France ;
- M. Claude PERNES représentant le conseil régional d'Ile-de-France ;
- M. Pierre MANSAT représentant le conseil de Paris ;
- Mme Edith CUIGNACHE-GALLOIS représentant le conseil de Paris ;
- M. Daniel DAVISSE représentant le conseil général du Val-de-Marne (petite couronne) ;
- M. Dominique LESPARRÉ représentant le conseil général du Val-d'Oise (grande couronne).

**ARTICLE 2** : M. Jean BRAFMAN est élu président de la commission de la démocratisation.

**ARTICLE 3** : la directrice générale est chargée de l'exécution de la présente délibération qui sera publiée au recueil des actes administratifs du syndicat des transports d'Ile-de-France.

Le président du Conseil  
du Syndicat des transports d'Ile-de-France



Jean-Paul HUCHON